

**Mesdames et Messieurs
les actionnaires,**

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire pour le :

Mercredi 9 avril 2025 à 18h30 au Centre Sportif du Sentier

(La feuille de présence est ouverte dès 18 h00)

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de 2024

Le procès-verbal de l'AG du 17 avril 2024 est disponible au siège de la banque ainsi que sur notre site internet www.cmvsa.ch.

Le Conseil d'administration propose d'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 17 avril 2024

2. Rapport du Président

3. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2024

Le rapport de gestion et le rapport de l'organe de contrôle des comptes 2024 sont disponibles au siège de la banque ainsi que sur notre site internet www.cmvsa.ch.

Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2024

4. Décharge des membres du Conseil d'administration de leur gestion

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration

5. Répartition du bénéfice

Le Conseil d'administration propose d'accepter la répartition du bénéfice avec un dividende de 16 % brut du capital-actions, soit :

Bénéfice disponible	CHF	514'716.00
Bénéfice 2023 reporté	CHF	11'630.00
Total	CHF	526'346.00
Dividende 16 % brut	CHF	-192'000.00
Attribution à la réserve légale	CHF	-330'000.00
Bénéfice reporté	CHF	4'346.00

6. Renouvellement des mandats au Conseil d'administration

a. *Le Conseil d'administration propose de renouveler les mandats de :*

- I. Charles Fontannaz, président*
- II. Steve Magnenat, vice-président*
- III. Jean François Pignet, membre*
- IV. Sarah Golay-Blondel, membre*
- V. Didier Meylan, membre*
- VI. Serge Laville, membre*

7. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler pour une année le mandat de PricewaterhouseCoopers SA

8. Divers et propositions individuelles

Les propositions individuelles doivent parvenir à la banque, par écrit, d'ici au 2 avril 2025.

Droit de vote et participation au repas qui suivra l'assemblée

Seuls les actionnaires inscrits jusqu'au 4 avril 2025 auprès du Crédit Mutuel de la Vallée SA pourront assister à l'assemblée générale ainsi qu'au repas qui suivra.

Le Conseil d'Administration